



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)  
Chemin des Colombettes 34  
CH-1211 GENEVE 20  
Suisse

Date: 30 octobre 2019  
Nos réf: REG/IR/MF/R1-1446304  
Contact: Mme M. de Bont-Vrolijk  
Téléphone: +31 70 349 11 32

Vos réf:  
Marque: MINERAL CABLE SIMPLEX UK  
Numéro de l'enregistrement international: 1446304

## Avis de refus provisoire selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

*I No. de l'enregistrement international:*  
**1446304**

*II Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international:*  
Burn Cable Management Systems Limited  
C/O Cox Costello & Horne,  
Langwood House,  
63-81 High Street,  
RICKMANSWORTH  
Hertfordshire WD3 1EQ,  
Grande-Bretagne.

*III Motifs de refus:*  
(partiel) Le signe MINERALCABLE SIMPLEX UK est descriptif. Il est composé des dénominations génériques mineral (anglais pour minéral), cable (anglais pour câble), de l'abréviation usuelle en informatique simplex et de l'abréviation UK (pour United Kingdom : anglais pour Royaume Uni). Ces éléments peuvent servir à désigner l'espèce ou la qualité d'une partie des produits mentionnés en classe 9 à savoir "Câbles". Le syntagme formé est également descriptif. Le signe est en outre dépourvu de tout caractère distinctif. Le refus est basé sur l'article 2.2bis, alinéa 1er, sous b. et c., de la CBPI.

Pay: Pays-  
ABII AMRO  
IBAN: NL68 ABNA 0240 0367 00  
BIC: ABNA NL2A

Belgique  
BNP Paribas Fortis  
IBAN: BE24 0014 3183 0538  
BIC: GEBF BE33

Luxembourg  
BGL BNP Paribas  
IBAN: LU50 0030 0556 7130 0000  
BIC: BGLL LULL

P.O. Box 90104  
NL-2509 UK The Hague  
T +31 70 349 11 11  
e info@boip.nl  
f www.boip.nl



*IV Refus partiel*

*V Articles de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle applicables: voir sous III.*

*VI Délai et modalités de réponse:*

Le titulaire dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date de la présente en vue de faire valoir ses droits. A cet effet il doit constituer un mandataire domicilié sur le territoire de la Communauté européenne ou l'Espace économique européen ou, à défaut, y indiquer une adresse postale. S'il n'est pas satisfait à ces modalités endéans le délai imparti, l'avis de refus provisoire devient définitif.

Avec l'assurance de notre considération distinguée,

Karin Winkel  
Chef Enregistrement